

ÉTUDE CONTEXTUELLE SUR LE PROBLÈME DES JEUNES SANS-ABRI

Introduction

L'*Étude contextuelle sur le problème des jeunes sans-abri* est un examen détaillé de l'itinérance chez les jeunes à l'échelon du pays. Elle vise à fournir l'information suivante :

- un aperçu de la population des jeunes sans-abri, y compris de leur situation de logement;
- les principaux problèmes de logement et de services de soutien associés aux jeunes sans-abri;
- les initiatives prises récemment et prévues au Canada, y compris les publications, rapports et projets qui concernent les jeunes sans-abri;
- le nom des agences et des principales personnes-ressources qui oeuvrent sur le terrain;
- les différentes mesures prises dans le domaine du logement qui ont profité efficacement aux jeunes sans-abri.

À l'encontre des autres études canadiennes réalisées sur l'itinérance, l'*Étude contextuelle sur le problème des jeunes sans-abri* porte surtout sur les personnes âgées de 16 à 24 ans. Jusqu'à présent, la plupart des études sur l'itinérance s'appliquaient à une ville ou à une région particulière. Le présent rapport a une portée nationale et présente des renseignements détaillés sur les jeunes sans-abri dans chaque province, dans les Territoires du Nord-Ouest, ainsi qu'au Yukon et au Nunavut.

Programme de recherche

Méthode

La méthode de recherche comprenait deux étapes : premièrement, un examen de la documentation canadienne existante sur les jeunes sans-abri et la préparation d'une bibliographie annotée; deuxièmement, des entrevues auprès de presque 60 intervenants clés à l'échelon du pays, y compris des représentants de tous les paliers de gouvernement et d'organismes communautaires de première ligne.

En vue de mieux définir la population des jeunes sans-abri, le rapport a adopté deux termes utilisés par les Nations Unies :

i) les sans-abri absolus et ii) les sans-abri relatifs. Le terme « sans-abri absolus » s'applique aux jeunes qui vivent à l'extérieur et dans des immeubles abandonnés, ainsi qu'à ceux qui utilisent des refuges d'urgence et des centres pour itinérants.

Le terme « sans-abri relatifs » s'applique à ceux qui habitent dans des logements insalubres ou vétustes, ou qui consacrent une trop forte proportion de leur revenu au logement. Cette catégorie englobe ceux qui louent des chambres au mois dans des hôtels et des motels, ou qui habitent temporairement chez des amis ou des parents. Ils sont aussi appelés les « sans-abri invisibles ».

Constations

Profil des jeunes sans-abri

À l'échelon du pays, les jeunes sans-abri éprouvent en général les mêmes difficultés : exposition à la violence physique, problèmes de santé mentale, abus de drogues et d'alcool, exploitation sexuelle et démêlés avec la justice. Sans liens avec leurs familles, ils sont souvent isolés et ont peu d'amis. Bon nombre ont été élevés dans des familles d'accueil, possèdent peu d'instruction ou de compétences et ont une santé médiocre. Bien que la majorité des jeunes sans-abri soient de sexe masculin, le nombre de jeunes femmes dans cette situation s'accroît.

L'itinérance représente un grave problème chez les jeunes Autochtones. Ce groupe est surreprésenté dans la population des sans-abri, particulièrement à Vancouver, à Edmonton, à Prince Albert, à Saskatoon, à Winnipeg, à Toronto et à Ottawa. Dans la capitale nationale, par exemple, les Autochtones représentent 18 % de la population des jeunes sans-abri de



sexe masculin et 19 % des jeunes femmes sans-abri, bien que seulement 1,5 % des résidents d'Ottawa aient des antécédents culturels autochtones.

Certains des principaux intervenants ont confirmé que les jeunes homosexuels et lesbiennes risquent aussi de se joindre au groupe des sans-abri, parce qu'ils sont rejetés par leurs familles. Comme les jeunes Autochtones, ils évitent d'utiliser certains refuges par crainte de discrimination. Dans certaines villes, les jeunes fuient les refuges pour adultes, parce qu'ils se sentent en danger en présence de personnes qui ont des problèmes de comportement ou de santé mentale.

Nombre de jeunes sans-abri survivent au jour le jour, soit en habitant chez des parents et amis, ou dans des logements surpeuplés ou insalubres. Pour survivre les jeunes déploient d'autres stratégies : ils mettent, notamment, en commun leurs ressources pour louer un logement, utilisent des refuges d'urgence, ou dorment à l'extérieur ou dans des immeubles abandonnés. Par ailleurs, un grand nombre de jeunes sans-abri se livrent à des activités illicites, comme la vente de drogues, le vol à l'étalage et la prostitution.

Le style de vie des jeunes sans-abri met leur santé en danger; et plus longtemps ils maintiennent ce mode de vie, plus leur état de santé se détériore. Au Québec, à Toronto et dans les Prairies, le VIH/sida, ainsi que l'hépatite B et C sont des sources de préoccupations, tandis que le suicide pose un sérieux problème à Montréal et à Toronto. Parmi les autres problèmes médicaux des sans-abri sont les suivants : la tuberculose, les maux de pieds, la gale, les problèmes dentaires, les maladies transmises sexuellement et les infections virales.

À Toronto, environ la moitié des jeunes femmes qui vivent dans la rue tombent enceintes à un moment donné. Selon les témoignages anecdotiques, il y aurait au-delà de 300 naissances dans ce groupe chaque année, et plus de 10 % des nouveau-nés meurent.

L'exposition à la violence et au vol représente un risque courant pour les jeunes sans-abri. Une étude menée en 1998 sur les jeunes de la rue à Montréal a révélé que le taux de mortalité parmi les jeunes hommes était de 9 fois supérieur à celui de l'ensemble de la population des jeunes au Québec. Dans le cas des jeunes femmes, le taux de mortalité était de 31 fois plus élevé.

Le nombre de jeunes sans-abri

Bien qu'il soit difficile de dénombrer de façon exacte les jeunes sans-abri, un certain nombre d'intervenants clés dans les principaux centres ont fourni des statistiques recueillies dans le cadre de leurs études locales.

À Halifax, par exemple, 300 jeunes auraient utilisé le centre d'accueil entre le 1er avril et le 31 juillet 2000. À Montréal,

4,6 % ou 380 de ceux qui sont venus aux refuges durant la période 1996-1997 avaient moins de 18 ans, et 34,3 % ou 2 855 personnes étaient âgées de 18 à 29 ans. La proportion de jeunes utilisant les services offerts notamment dans les centres de jour et les soupes populaires était similaire, quoique le nombre soit plus élevé : 3,6 % (720) étaient des personnes de moins de 18 ans, et 27,3 % (5 450) des personnes de 18 à 29 ans.

Dans la ville de Toronto, on estime à 6 000 le nombre de jeunes (de 15 à 24 ans) qui ont utilisé les refuges d'urgence en 1999. De plus, quelque 6 200 enfants (14 ans et moins) ont déjà été sans abri avec leur famille, une situation qui pourrait prédisposer certains jeunes à l'itinérance plus tard. Dans la région de Peel (à l'ouest de Toronto), le refuge d'urgence a accueilli un total de 395 jeunes de 1999 à 2000. À Ottawa, plus de 500 jeunes ont profité des services dans ces refuges en 2000.

À Edmonton, le refuge d'urgence a aidé 640 jeunes entre juillet 1999 et juin 2000. À Calgary, on a recensé 265 jeunes âgés de 13 à 24 ans (20 % du total) lors du dénombrement d'une nuit des personnes dans les refuges pour sans-abri et dans les rues du centre-ville. Dans le cadre d'une étude (mars 2000) réalisée à Saskatoon, on a dénombré de 250 à 300 fumeurs et jeunes de la rue, et les estimations pour Regina sont semblables.

À Vancouver, une étude effectuée, en mai 2000, sur une période de deux semaines et demie donne à penser qu'en moyenne, 205 jeunes âgés de 25 ans et moins éprouvent un problème quelconque d'itinérance, dans les secteurs sud du centre-ville et de l'ouest de la ville. Toutefois, cette estimation ne comprenait pas les jeunes dans le quartier Eastside du centre-ville, et l'exactitude du dénombrement ne faisait pas l'unanimité parmi les fournisseurs de services.

Causes de l'itinérance chez les jeunes

Le rapport examine aussi les causes de l'itinérance parmi les jeunes. La désintégration de la famille, le manque de logements abordables et le taux de pauvreté croissant sont les principaux facteurs qui contribuent au problème, selon le rapport. Beaucoup de jeunes ne peuvent pas vivre à la maison pour diverses raisons, dont la violence familiale. Une étude effectuée à Toronto a indiqué que plus de 70 % des jeunes de la rue quittent le foyer familial à cause d'abus physique ou sexuel.

On estime que le manque de logements abordables contribue au problème dans le Canada atlantique, en Ontario, en Saskatchewan, en Colombie-Britannique, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. Au Nouveau-Brunswick, où la pauvreté est un problème, peu de logements aidés neufs ont été produits pendant les 10 dernières années, et la province ne compte aucun logements offrant des services de soutien. Le piètre état du parc de logements existants contribue au problème des jeunes sans-abri au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard, à Saskatoon, à Regina et à Winnipeg.

Le taux de pauvreté croissant est l'une des principales causes de l'itinérance chez les jeunes, tout comme la situation économique défavorable dans diverses régions du pays. Dans les collectivités rurales du Canada atlantique, un nombre grandissant de jeunes aux prises avec des difficultés économiques déménagent dans des centres urbains comme Halifax, puis se dirigent vers Montréal et Toronto. Lorsqu'ils arrivent dans ces villes, les jeunes se retrouvent souvent sans ressources et peuvent facilement se trouver sans-abri.

Le manque de préparation à l'emploi, de scolarité et d'expérience contribue aussi à l'itinérance chez les jeunes. La grande majorité des jeunes sans-abri n'ont pas terminé leurs études secondaires. À Ottawa et à Toronto, ce pourcentage varie de 63 à 90 %.

Dans la plupart des régions, les lacunes dans les services de l'aide sociale à l'enfance et de la protection de la jeunesse pour les personnes de 16 ans et plus jouent également un rôle déterminant. Lorsque les jeunes quittent le système de la protection de l'enfance, ils vivent souvent dans la rue. Nombre de jeunes âgés de 16 et de 17 ans sont inadmissibles à l'aide au revenu. En raison des critères d'admissibilité dans beaucoup de provinces, il est difficile pour les jeunes de moins de 18 ans de toucher des prestations. Au Québec, seuls les jeunes de moins de 18 ans avec un enfant à charge sont admissibles à l'aide au revenu.

Des lacunes dans les services sociaux existent aussi pour ceux qui éprouvent des problèmes mentaux et de toxicomanie, ainsi que pour ceux qui ont des diagnostics mixtes. L'accoutumance pose de sérieux problèmes parmi les jeunes sans-abri, et dans les principaux centres, notamment, dans les Territoires du Nord-Ouest, on signale une consommation croissante de drogues.

Initiatives visant à aider les jeunes sans-abri

En décembre 1999, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il contribuerait pour 753 millions de dollars, entre 2000 et 2003, en vue d'atténuer le problème de l'itinérance. Cette somme sera notamment répartie comme suit :

- 305 millions de dollars pour l'Initiative de partenariats en action communautaire;
- 59 millions pour la Stratégie emploi jeunesse. Soixante-six projets ont été financés en vue d'offrir aux jeunes itinérants la possibilité d'acquérir de l'expérience de travail et de perfectionner leurs connaissances de base.
- 59 millions de dollars destinés à la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain;
- 43 millions de dollars de fonds additionnels seront affectés, sur quatre ans, au Programme d'amélioration des refuges, lequel sera aussi étendu aux refuges et aux résidences de deuxième étape destinés aux jeunes. En vertu de ce

programme, 104 refuges d'urgence et résidences de deuxième étape ont reçu de l'aide de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Plusieurs de ces projets visaient à rénover des refuges pour les jeunes sans-abri.

- 268 millions de dollars seront octroyés, sur quatre ans, au Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL) et aux programmes connexes. Grâce à ces fonds, 42 ensembles neufs et existants visant des personnes sans-abri, ou qui risquent de se retrouver dans cette situation, ont reçu de l'aide. Certains des fonds destinés à la rénovation des refuges existants ou à la conversion d'immeubles non résidentiels en ensembles résidentiels visaient plus particulièrement les jeunes sans-abri.

L'Initiative de partenariats en action communautaire a effectivement mis en oeuvre un programme qui permet de discuter collectivement du problème des sans-abri. Cette initiative a aidé les collectivités à dresser un plan en vue de déterminer les besoins et d'élaborer des stratégies pour résoudre le problème. Un certain nombre d'initiatives ont été mises en oeuvre grâce au financement accordé dans le cadre du programme. Ces initiatives ont permis notamment :

- d'accroître le nombre de places dans les refuges pour les jeunes;
- d'engager du personnel dans un refuge d'urgence en vue de soutenir les jeunes et de les orienter vers d'autres services communautaires existants qui les aideront à faire la transition à des logements plus stables;
- d'établir des résidences sûres de deuxième étape pour les jeunes femmes impliquées dans le commerce du sexe pour survivre;
- d'offrir un endroit de refuge aux jeunes;
- de procurer des services d'extension en matière de recrutement;
- d'engager un travailleur auprès des jeunes pour aider les personnes âgées de 16 à 24 ans à obtenir un logement et des renseignements, ainsi qu'à former des liens;
- d'effectuer des recherches sur l'itinérance parmi les jeunes.

De plus, la Société canadienne d'hypothèques et de logement a fourni une aide aux jeunes sans-abri, par l'entremise de prêts octroyés pour l'élaboration de projets, de l'assurance hypothécaire et des subventions accordées dans le cadre de Solutions maison. Un éventail d'autres programmes et de services mis en oeuvre à l'échelon du pays a aussi contribué à élaborer des options de logement pour ce groupe.

Répercussions pour le secteur du logement et les organismes de services sociaux

L'*Étude contextuelle sur le problème des jeunes sans-abri* met en lumière un certain nombre de programmes et de services étendus et additionnels, susceptibles de contribuer à réduire l'itinérance chez les jeunes. Ils comprennent des habitations plus abordables, ainsi qu'une gamme d'options de logement additionnelles, notamment des refuges d'urgence, des foyers de transition et des logements aidés.

Il y a un intérêt grandissant pour les programmes qui offrent aux jeunes un éventail complet de choix en matière de logement lié à des programmes de soutien, comme des cours de dynamique de la vie et de formation préalable à l'emploi. La région de Peel, par exemple, a mis en oeuvre une initiative visant à fournir une série d'options de logement, y compris des lits dans des refuges à court terme, des foyers de transition et des habitations permettant un mode de vie autonome. Ce programme aidera les jeunes à acquérir des connaissances élémentaires, à trouver des possibilités d'emploi et à résoudre divers problèmes associés à la santé physique et mentale, à l'abus de substances toxiques, à l'abus physique et sexuel et à la sécurité personnelle.

Parmi les autres mesures proposées en vue de soutenir les jeunes sans-abri sont les suivantes : accessibilité accrue à l'aide au revenu, accès aux organismes de protection de la jeunesse pour les jeunes de 16 ans, davantage de services de santé mentale, traitement pour la toxicomanie, options d'école innovatrice et initiatives pour aider les jeunes à trouver des emplois.

Font aussi partie du continuum de soutiens recommandés pour venir en aide aux jeunes sans-abri : la médiation familiale, le règlement des conflits, des stratégies visant à aider les jeunes à poursuivre leurs études, davantage de centres récréatifs, ainsi que d'appui pour les familles et les enfants.

L'*Étude contextuelle sur le problème des jeunes sans-abri* brosse un tableau étonnant de la situation des jeunes sans-abri et de ses effets sur les collectivités à l'échelon du pays. En examinant les caractéristiques et les causes, ainsi que les solutions efficaces, le rapport présente les faits bruts tout en donnant un peu d'espoir concernant l'un des principaux problèmes sociaux au Canada.

Directeur de projet : Jim Zamprelli

Conseiller en recherche : Deborah Kraus, Margaret Eberle, Luba Serge

Recherche sur l'habitation à la SCHL

Aux termes de la Partie IX de la *Loi nationale sur l'habitation*, le gouvernement du Canada autorise la SCHL à consacrer des fonds à la recherche sur les aspects socio-économiques et techniques du logement et des domaines connexes, et à en publier et à en diffuser les résultats.

Le présent feuillet documentaire fait partie d'une série visant à vous informer sur la nature et la portée du programme de recherche de la SCHL.

Pour consulter d'autres feuillets Le Point en recherche et pour prendre connaissance d'un large éventail de produits d'information, visitez notre site Web à

www.cmhc-schl.gc.ca

ou communiquez avec la

Société canadienne d'hypothèques et de logement
700, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7

Téléphone : | 800 668-2642

Télécopieur : | 800 245-9274